



Charte du Groupement romand de skieurs aveugles et malvoyants (GRSA)

1. Cadre général

Le GRSA est une association romande de droit suisse à but non lucratif, son but est d'encourager la pratique du ski et de ses dérivés chez les personnes en situation d'un handicap visuel. Ses membres sont des personnes handicapées de la vue, des guides, des médiateurs, adultes et jeunes.

2. Nos Valeurs

Le partage : dans l'esprit de partage, la pratique du ski et l'accompagnement durant les activités se fait en tandem. Celui-ci est composé d'une personne handicapée de la vue et d'un guide. Chaque membre du tandem apporte ses compétences et connaissances sans les imposer à son partenaire. Lors d'une activité, les membres portent l'équipement distinctif aux couleurs du GRSA, qui consiste en une veste jaune pour les personnes handicapées de la vue et veste rouge pour les guides.

L'égalité : le GRSA veille à ce que tous les membres soient traités de la même manière et empêche toute discrimination entre les membres. Les tâches principales sont exécutées en harmonie entre membres handicapés de la vue et guides.

La confiance : les binômes vivent une confiance mutuelle dans la pratique du ski et en dehors.

Le bien-être : les activités se pratiquent en favorisant le bien-être physique et psychique. Les rencontres facilitent l'interaction sociale, le partage des expériences de la vie et amènent du plaisir.

Le bénévolat : le travail du comité, des responsables, des organisateurs et autres engagements des membres est bénévole. Le GRSA peut rémunérer des personnes pour des tâches spécifiques comme le secrétariat.

3. Nos actions

L'accès : les activités du GRSA sont ouvertes aux personnes handicapées de la vue dès l'âge de 10 ans, ayant les aptitudes physiques et mentales pour pratiquer un sport de glisse sur neige.

Logistique : pour chaque saison de ski plusieurs activités sont organisées, d'une durée allant d'un weekend à une semaine. La pratique se fait dans toute la Suisse mais principalement dans les alpes et le Jura romand.

Formation : le GRSA a la capacité de former des guides et des médiateurs pour l'accompagnement des personnes en situation d'un handicap visuel sur les pistes de ski. La formation spécifique est reconnue par l'UCBA et est applicable uniquement dans le cadre de l'association.

Finances : les ressources financières de l'association sont principalement des subventions de l'OFAS et, en supplément les cotisations des membres et des donations. Les fonds permettent de financer une grande partie des coûts liés aux activités.

Chaque membre du GRSA s'engage à respecter les principes et les valeurs de la présente charte, afin de préserver l'esprit de partage, d'égalité et de bien-être qui sont les fondements du GRSA.

Lausanne en novembre 2023